

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CRD01

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Cinquante-quatrième session

Nairobi (Kenya)

11-15 mars 2024

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ET DROITS DE VOTE

ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET SES ÉTATS MEMBRES SELON L'ARTICLE II PARAGRAPHE 5 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

(présenté par l'Union européenne)

Point	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence États membres. Vote États membres. ¹	CX/FH 24/54/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres organes subsidiaires du Codex Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 24/54/2
3	Questions découlant des travaux de la FAO et de l'OMS (notamment des réunions conjointes d'experts FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques [JEMRA]) Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 24/54/3
4	Informations de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 24/54/4
5	Directives pour la maîtrise des variétés d' <i>Escherichia coli</i> productrices de shigatoxines dans le bœuf cru, les légumes à feuilles frais, le lait cru, les fromages au lait cru et les graines germées	
5.1	Avant-projet d'annexe II sur les légumes à feuilles frais à l'étape 4 - observations à l'étape 3 en réponse à la CL 2024/21-FH Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 24/54/5 CX/FH 24/54/5/Add.1

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

5.2	<p>Avant-projet d'annexe IV sur les graines germées à l'étape 4</p> <ul style="list-style-type: none"> - observations à l'étape 3 en réponse à la CL 2024/22-FH <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FH 24/54/6 CX/FH 24/54/6/Add.1</p>
6	<p><i>Directives de sécurité sanitaire pour l'utilisation et le recyclage de l'eau dans la production et la transformation des aliments</i> (Annexe II sur les produits de la pêche à l'étape 4 et annexe III sur les produits laitiers à l'étape 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> - observations à l'étape 3 en réponse à la CL 2024/01-FH <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FH 24/54/7 CX/FH 24/54/7/Add.1</p>
7	<p>Avant-projet de révision des <i>Directives sur l'application des principes généraux en matière d'hygiène sur la maîtrise de Vibrio spp. dans les fruits de mer</i> (CXG 73-2010) à l'étape 4</p> <ul style="list-style-type: none"> - observations à l'étape 3 en réponse à la CL 2024/09-FH <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FH 24/54/8 CX/FH 24/54/8/Add.1</p>
8	<p>Avant-projet de directives relatives aux mesures de contrôle de l'hygiène des aliments sur les marchés alimentaires traditionnels à l'étape 4</p> <ul style="list-style-type: none"> - observations à l'étape 3 en réponse à la CL 2024/11-FH <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FH 24/54/9 CX/FH 24/54/9/Add.1</p>
9	<p>Harmonisation des textes du Codex élaborés par le Comité sur l'hygiène alimentaire avec les <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CXC 1-1969)</p> <ul style="list-style-type: none"> - observations en réponse à la CL 2024/12-FH <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FH 24/54/10 CX/FH 24/54/10/Add.1</p>
10	<p>Document de travail sur la révision des <i>Directives sur l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise des virus dans les aliments</i> (CXG 79-2012)</p> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FH 24/54/11</p>
11	<p>Révision des <i>Directives pour la maîtrise de Campylobacter et de Salmonella dans la chair de poulet</i> (CXG 78-2011)</p> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FH 24/54/12</p>
12	<p>Document de travail sur la révision des <i>Directives pour l'application des principes généraux d'hygiène des denrées alimentaires à la maîtrise de Listeria monocytogenes dans les aliments prêts à consommer</i> (CXG 61-2007)</p> <p>Compétence partagée.</p>	<p>CX/FH 24/54/13</p>

	Vote Union européenne.	
13	Autres questions et travaux futurs Nouveaux travaux et plan de travail prospectif (propositions formulées en réponse à la lettre circulaire CL 2023/30-FH) Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 24/54/14
14	Date et lieu de la prochaine session Compétence États membres. Vote États membres.	
15	Adoption du rapport Compétence États membres. Vote États membres.²	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.